

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de Fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à	Départs de	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
CAHORS	CAHORS							
10 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 47 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h. 1 ^m soir.	1 ^m 00 ^m soir.	2 ^m 42 ^m soir.	3 ^m 52 ^m soir.	4 ^m 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 ^m 45 ^m soir.	4 ^m 39 ^m »
10 h. 27 ^m »	5 ^m 45 ^m »	7 ^m 40 ^m »	9 ^m 22 ^m »	9 ^m 41 ^m »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 ^m 7 ^m »	3 ^m 1 ^m soir.

Train de marchandises facultatif : (Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire. (Départ de Libos. — 7 h. 40^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 10 Septembre.

Dans une lettre que reproduisent toutes les feuilles radicales, M. Barodet, député de la Seine, demande que, dès l'ouverture de la session, une commission législative soit chargée de l'examen et du rapport de tous les programmes et professions de foi acceptés par les députés. De cette manière, M. Barodet croit que l'on connaîtra le véritable sentiment du pays, sa volonté et ses *désiderata*.

Nous ne voyons pas trop en vérité l'utilité de cette motion. Pour quiconque a suivi la dernière période électorale, les tendances du pays ne sont point un mystère. Elles se sont affirmées hautement. De plus la procédure indiquée par M. Barodet est longue, compliquée et, pour tout dire en un mot, absolument impraticable.

Quand la commission législative aura passé six mois à compulser tous les cahiers électoraux, la chambre sera-t-elle plus avancée? Evidemment, non. Chacun sait quelles sont les réformes qu'il faudra résoudre dans le courant de la prochaine législature : Révision de l'électorat sénatorial ; réforme de la magistrature ; refonte du système des impôts ; développement des associations syndicales ouvrières et quelques autres moins importantes.

Toutes ces questions sont présentes à l'esprit de chacun et point n'est besoin d'aller consulter une à une les cinq cent-cinquante-sept professions de foi de cinq cent-cinquante-sept élus.

Donc, à ce point de vue, la motion de M. Barodet ne paraît offrir aucune utilité.

Mais il est un autre point de vue que M. Barodet n'indique pas dans sa lettre, mais qui y est sous-entendu et qui au fond se trouve être le véritable mobile de cette proposition.

L'honorable représentant de la Seine estime dans son for intérieur que beaucoup trop de députés font bon marché des promesses qu'ils ont si libéralement prodiguées lorsqu'ils briguaient l'honneur de la députation. Il y a du vrai dans le grief sous-entendu de M. Barodet ; mais quel remède apporter à cette situation ? quel frein mettre à ces manquements ?

En admettant que la chambre ait fait le travail dont parle M. Barodet, cela empêcherait-il M. X. ou M. Z. de voter contre la séparation de l'Église et de l'État, si cela lui plaît et malgré qu'il ait pris l'engagement de voter pour, alors qu'il n'était qu'un simple candidat ? Evidemment, non ? Donc ce travail que M. Barodet conseille d'entreprendre n'aura qu'une valeur documentaire. Il n'aura aucun résultat pratique. Car, il s'agit de rappeler l'élu au respect des engagements qu'il a pris devant ses électeurs, ce n'est point affaire à la chambre, c'est affaire aux électeurs et à l'élu.

La motion sangrue de M. Barodet n'aura point de succès. Cela n'empêchera pas les feuilles radicales de la trouver certainement légitime et superlativement pratique.

Le seul résultat qu'elle puisse avoir c'est de fournir à l'extrême gauche l'occasion de se compter dès le début de la législature. Et, dans cet ordre d'idées, le terrain est parfaitement choisi. Car un grand nombre de progressistes feront peut-être cause commune avec M. Barodet.

Correspondances

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, le 9 septembre 1881.

Depuis une quinzaine de jours, on s'ingénie à prêter à M. Camescasse, préfet de police, élu député à Brest, toutes sortes de projets. Suivant les uns, il quitterait la préfecture de police, suivant les autres il se démettrait de son mandat de député pour garder la fonction ; d'autres enfin prétendent que M. Camescasse gardera fonction et mandat. Ce sont là de simples suppositions, M. Camescasse n'ayant fait part de ses intentions à personne, et peut-être ses intentions n'étant pas même encore arrêtées. Je crois cependant pouvoir dire que, si M. Camescasse ne peut cumuler la fonction de préfet et le mandat de député, il optera pour la première.

M. Roustan a été, comme je l'ai dit, reçu avant hier par le ministre des affaires étrangères, et je ne puis que confirmer le résumé que je vous ai fourni de leur entretien. Dans une nouvelle entrevue qui a eu lieu ce matin, M. Roustan a insisté sur la nécessité qui s'impose de faire occuper par nos troupes les fortifications de Tunis et des autres points de la Régence pouvant servir de centre de ravitaillement, tant sur le littoral que dans l'intérieur ; cette occupation nous obligera à porter à environ 120,000 hommes notre armée d'Algérie et de Tunisie.

A ce propos, je dois noter que M. Albert Grévy, passera par Paris avant de se rendre à Mont-sous-Vaudrey. Il exposera au gouvernement l'état de notre colonie et énumérera les mesures qui, suivant lui, sont nécessaires pour arriver à la pacification du sud en même temps que pour prévenir toute agitation dans les autres parties de l'Algérie.

J'apprends à l'instant que le gouvernement compte envoyer vingt mille hommes en Tunisie et en Algérie, d'ici au 15 septembre.

On me communique le texte du discours que M. Gambetta a prononcé au banquet des ouvriers de Honfleur, en réponse au toast de M. Michelin. Dans la harangue d'hier le président de la Chambre a fait une profession de foi nettement libre-échangiste ; dans celle de ce matin il a tenu à manifester le souci qu'il a voué aux questions ouvrières. L'éminent orateur a dit qu'il importe de ne pas leururrer de promesses irréalisables, ceux qui n'ont que le capital de leurs bras et à qui la société n'a pas encore pris la précaution d'assurer le capital de l'intelligence. « Je pense, » dit textuellement M. Gambetta, que si tout se tient dans la société, il faut cependant avoir un ordre et une méthode d'action et savoir commencer par le commencement ; et c'est ce que nous avons essayé de faire en face de ces problèmes complexes qu'une formule ne pourra jamais résoudre, comme par un coup de baguette ; nous avons regardé, et nous n'avons pas regardé à nous tous seuls, mais avec nos frères, avec nos prédécesseurs dans la carrière, avec nos penseurs et nos philosophes, et nous avons vu que la première chose qu'il fallait faire, c'était de prendre la cervelle de l'enfant et de la meubler, de

l'éclairer et cela d'une certaine manière qui est la seule digne d'un peuple libre, c'est-à-dire, de l'éclairer à la pure lumière de la raison et de la science au lieu de la laisser dans les ténèbres de la crédulité et de la superstition. Nous pensons que l'éducation, cette éducation universelle est la pierre angulaire de la rénovation sociale, qu'avec elle on peut tout entreprendre et dans tous les cas tout commencer. »

Abordant ensuite le côté plus pratique de la question, M. Gambetta a poursuivi dans les termes suivants :

« Il est tout une série de mesures et d'instructions à organiser. Non pas que l'État doive les créer de toutes pièces, en se substituant à la liberté individuelle, à l'effort des anciens associés ; mais, Messieurs, quand les individualités sont impuissantes, quand cette collection, cette réunion, cette association de volontés libres et d'efforts individuels avant tout, il reste une grande et haute personne honorable, le pays, l'État qui se doit à lui-même d'intervenir. »

M. Gambetta a parlé ensuite des mesures législatives propres à atteindre ce but et, abordant la loi sur les syndicats professionnels pendante devant le Sénat, il a dit :

« Je ne suis pas, vous le savez bien, Messieurs, l'ennemi du Sénat que je crois nécessaire, mais je suis en revanche l'ennemi de toutes les résistances inutiles ou injurieuses à la nation, et je ne crois pas à leur durée. »

LE CHEF DU NOUVEAU CABINET

Un député, qui n'est assurément pas suspect de beaucoup de tendresse pour M. Gambetta, M. Bernard Lavergne, député réélu de Gaillac, et l'un des plus ardents de la gauche républicaine contre le scrutin de liste, adresse au *Télégraphe* une lettre sur ce qu'il appelle la première conséquence des élections du 21 août.

Nous trouvons dans cette lettre un passage indiquant l'évolution qui s'est faite dans les idées de ce groupe parlementaire ; nous le reproduisons :

Le corps électoral a fait une majorité à son image. Cette majorité fera à son tour un gouvernement qui lui ressemblera ; et, de même que la nouvelle Chambre gagne une étape sur l'ancienne, le cabinet nouveau gagnera une étape sur le précédent : c'est fait.

Je ne comprends donc point les gens qui se demandent s'il y aura un ministère nouveau. Oui, il y en aura un.

Je ne comprends pas beaucoup mieux ceux qui s'informent si M. Gambetta sera le chef du nouveau cabinet ?

M. Gambetta étant, sans conteste, l'expression la plus exacte de la majorité nouvelle, M. Gambetta se trouve tout naturellement désigné.

M. Gambetta a pour lui la force même des choses : il est le terme forcé de l'évolution qui s'est faite. Pour qu'il n'arrivât pas, il faudrait remonter le courant, ou l'arrêter ou le faire dévier, toutes choses aussi insensées que dangereuses, qui ne se feront point, qui n'ont aucune chance d'être tentées, étant donné le caractère de l'homme qui, par la Constitution, est chargé du choix des ministres.

Voilà donc les grandes lignes de la situation : elles aboutissent à un ministère Gambetta.

(Estafette).

Revue des Journaux

La *République française*, répondant aux commentaires sur le discours de M. Gambetta, estime que ce sera l'honneur de M. Gambetta d'avoir fait pénétrer dans toutes les parties du suffrage universel la méthode scientifique et d'avoir opéré lentement, patiemment, graduellement, l'évolution législative et le progrès gouvernemental.

Le *Journal des Débats* croit que le gouvernement direct par le peuple, toutes les fonctions mises à l'élection, la liberté religieuse, comme en Amérique, l'influence prépondérante accordée au prolétariat sont des conséquences logiques, rigoureuses des réformes réclamées par les intransigeants, à moins toutefois que ce ne soit pur exercice de rhétorique électorale.

Le *Mot d'Ordre* dit : Une constituante, voilà la seule formule pratique de la révision, voilà la seule façon de trancher pacifiquement et légalement le nœud gardien du Sénat.

Au sujet du rattachement des services en Algérie, le *Parlement* pense que les mesures que le gouvernement vient de prendre seront mal accueillies de la population européenne dans notre colonie.

L'*Union républicaine* pense, au sujet du rattachement des services, que la mesure qui vient d'être prise est à peu près conforme à la majorité électorale exprimée en Algérie.

Le *XIX^e Siècle* s'étonne que le même numéro du *Journal Officiel* qui contient le décret de rattachement ne contienne pas aussi la démission de M. Albert Grévy.

Le *Soleil* pense qu'il y aura des entraînements qui viendront encore fortifier l'intransigeance. Elle recueillera certainement quelques déserteurs de l'Union républicaine et de la gauche républicaine.

Toutefois, ce journal constate qu'il restera les éléments d'une majorité numériquement forte qui absorbera la gauche et l'Union d'autant plus aisément que M. Gambetta se rapproche de plus en plus, par son langage, de la politique de M. Grévy.

Informations

D'après l'*Estafette*, le ministre de la guerre prépare une loi en vertu de laquelle les candidats aux écoles du Gouvernement qui auront fait leurs études dans leurs familles ou dans des établissements libres devront faire un stage dans les établissements universitaires ou obtenir une autorisation spéciale.

La question de la transportation des récidivistes est en ce moment en dernière étude au ministère de l'intérieur.

Le nouveau conseil des prisons, qui a également discuté la question, a été d'avis de donner une solution aussi promptement que possible à cette affaire.

Des magistrats de différents ordres judiciaires, ayant été entendus à ce sujet, ont tous été d'un avis unanime pour l'adoption du projet, ce qui a décidé le ministre de l'Intérieur à préparer, en dernier ressort, les éléments nécessaires à la nouvelle loi qui sera proposée à la Chambre dès la rentrée.

On assure que M. le ministre de l'Intérieur va prendre plusieurs arrêtés prononçant la suspension ou la révocation d'un certain nombre de maires qui auraient motivé par leurs agissements

les mesures prises à leur égard.

Les actes reprochés à ces agents administratifs remontent à une époque antérieure au 21 août, mais le ministre n'a pas cru devoir les frapper au cours de la période électorale.

L'ex-impératrice Eugénie aurait quitté Genève pour aller à Paris.

Le journal le *Paris*, annonce que l'ex-impératrice voyage sous un faux nom.

A Pont-l'Évêque, les ouvriers du port, au moment où M. Gambetta se rendait en voiture à la gare de Honfleur, lui ont fait une ovation des plus enthousiastes. Ils ont commencé à dételer les chevaux de sa voiture et à enlever les traits.

M. Gambetta a protesté énergiquement ; mais il a fallu l'intervention directe de M. Arnaud de l'Ariège, secrétaire de M. Gambetta. M. Arnaud, sur l'ordre du président de la Chambre, a sauté de la voiture pour empêcher les enthousiastes de donner suite à leur projet. M. Gambetta a essayé de parler, mais les acclamations ont couvert sa voix. Enfin il a pu faire entendre ces mots : « Les chevaux sont faits pour trainer, et non les hommes. »

M. Clemenceau serait, assure-t-on, décidé à opter pour Arles. D'accord avec son comité du 18^e arrondissement, il présenterait alors aux électeurs de Montmartre M. Lafont pour la première circonscription, et M. Sigismond-Lacroix pour la deuxième, à moins que M. Rochefort, qui est hésitant et dont l'intervention dans la dernière campagne a été si profitable aux intransigeants, n'accepte cette succession.

De son côté M. Camille Pelletan opterait pour la deuxième circonscription d'Aix et patronnerait M. Yves-Guyot dans le 10^e arrondissement.

Le *Télégraphe* dément les bruits de la retraite du général Farre.

Le ministre de la guerre ira la semaine prochaine à Bar-le-Duc.

Plusieurs journaux disent que l'attention du gouvernement a été appelée sur les éventualités de la famine en Algérie.

Le général Saussier organise dans la province de Constantine de petites colonnes mobiles.

New-York. — Le Gouvernement a ordonné des prières publiques, aujourd'hui, pour le rétablissement de la santé de M. Garfield. La bourse, les marchés et les tribunaux sont fermés.

LES BOITES INFERNALES DE LILLE

Nous continuons à publier, d'après les journaux du Nord, les nouveaux détails qu'ils nous transmettent sur l'odieuse attentat commis à Lille.

On lit dans le *Propagateur* :

L'auteur des crimes abominables dont nous avons parlé hier n'échappera pas, espérons-le, à la justice. Dès le premier moment, dans le quartier des rues de Flandre et des Postes, la rumeur publique prononçait le nom de W..., qui a laissé l'année dernière les plus tristes souvenirs.

Nous ne tarderons pas à savoir si l'instruction judiciaire confirme les soupçons de l'opinion publique.

Il y a quelques jours, M. Messia, rue d'Austerlitz, recevait une lettre anonyme dans laquelle on le prévenait qu'il recevrait bientôt une boîte à poudre. M. Messia prit cette menace pour une plaisanterie et n'y attacha aucune importance.

Indépendamment de cette lettre, M. Messia aurait reçu une carte postale ainsi conçue :

« Je viendrai (*sic*) demain matin pour vous expliquer l'ouvrage. »

« DUYCK »

L'écriture n'est pas la même que celle de la lettre, mais elle est semblable à celle des adresses apposées sur les boîtes.

On a découvert aussi des lettres révélatrices adressées par le même individu à la dame P..., sa maîtresse.

Le véritable auteur des adresses serait un nommé Vermesch, ancien employé de douanes en retraite.

Dans la journée de Mardi Vermesch, ayant entendu parler de ces crimes, s'empressa d'aller déclarer à la police, que, se trouvant dans la rue Royale, un individu, qu'il connaît depuis longtemps, et qui ne serait autre que W..., l'aurait prié de vouloir bien lui écrire six adresses sur des boîtes, l'accompagnant à l'estaminet du *Rendez-vous des Bouchers*, place du Concert, où les adresses auraient été écrites.

Vermesch n'est pas plus coupable dans cette horrible affaire que le cocher. Tous les deux ont servi d'instruments inconscients à la mise à exécution de ces crimes abominables.

On rapportait rue de Flandre, près de la maison de M. Trachez, qu'en sortant de la réunion de ses créanciers, W..., aurait dit qu'il ferait sauter le caisson (*sic*) à six d'entre eux qui avaient le plus contribué à sa chute.

Lundi dernier descendait à l'estaminet du *Rendez-vous des Bouchers*, place du Concert, un individu qui se donnait comme commis-voyageur.

D'après le cabaretier, rien d'anormal ne s'est passé dans la chambre qu'il occupait. Les boîtes n'ont certainement pas été confectionnées à Lille. La fonte formant les boules est d'origine étrangère.

Les six boîtes toutes pareilles, sont en bois peints, à fausse charnière et closes par deux vis à tête ronde. De ces deux vis partent des fils de fer qui pénètrent dans l'intérieur. Sur chaque vis du couvercle il y a un cachet en cire rouge portant les initiales M. A.

Les adresses sont écrites sur du papier à lettre vergé et fixées à l'aide de petits clous. Les boîtes sont hautes de 27 centimètres, longues de 28 1/2 et larges de 20 1/2.

Les vis dont elles sont fermées présentent une épaisseur de 15 millimètres.

Le poids total de l'engin est de 12 à 13 kilogrammes.

Voilà la troisième année qu'à pareille époque d'horribles crimes viennent épouvanter notre population.

En 1879, dans la nuit du 1^{er} septembre au lundi, une femme était assassinée rue des Etaques, par un individu resté inconnu jusqu'ici.

L'année dernière, le samedi 4 septembre, on apprenait l'assassinat des dames Wantine.

* * *

Suivant des renseignements certains pris au parquet, Wouters, l'auteur des criminels attentats au moyen de bombes explosibles, s'est suicidé après avoir tenté d'assassiner une femme P... qui tenait une boutique de foire au Forest, près de Douai.

* * *

On confirme que Wouters s'est suicidé ce matin à dix heures et demie, au Forest, près de Douai, dans les circonstances suivantes :

Wouters aborda la femme P... en lui disant qu'il l'avait manquée à Lille, mais qu'il ne la manquerait pas ici, puis il tira un coup de revolver. La balle entra dans la bouche et sortit par l'oreille ; la victime tomba et Wouters s'enfuit. Puis, comme des ouvriers le poursuivaient, il se tira deux balles dans la tempe. La mort fut instantanée.

Le parquet s'est rendu au Forest, pour terminer l'instruction. Cette affaire produit une grande émotion à Lille.

Les troubles en Algérie.

LA FRONTIÈRE DU MAROC

On lit dans le *XIX^e Siècle* :

Nous avons déjà parlé plusieurs fois des négociations ouvertes par le gouvernement français avec le Maroc au sujet de l'éventualité d'un tracé nouveau de notre frontière. Cette rectification a été reconnue nécessaire, d'abord, pour délimiter d'une façon plus précise le territoire des deux puissances ; ensuite, pour donner au gouvernement français toute liberté d'action, dans le cas d'une expédition dirigée sur l'oasis de Figuig ;

enfin, pour permettre à l'autorité militaire de l'Algérie de prendre des mesures efficaces contre les incursions de certaines tribus, qui se disent marocaines ou algériennes, suivant les besoins de la cause, sans qu'on sache exactement de qui elles dépendent.

L'empereur du Maroc s'est montré très disposé, en apparence, à fermer l'entrée du territoire marocain aux insurgés qui viennent s'y réfugier et s'y ravitailler.

Mais, en réalité, il est impuissant à empêcher la propagande qui se fait dans ses Etats contre la France. Il a promis tout ce qu'on a voulu, quitte à ne pas tenir ses promesses ; et, de fait, les marabouts qui reçoivent le mot d'ordre de la Tripolitaine, — d'aucuns disent de Constantinople, — continuent à circuler librement du Maroc en Algérie, faisant leur œuvre de propagande impunément. Les insurgés, — Bou-Amema en est la preuve vivante, — trouvent plus que jamais asile et secours sur le territoire marocain, et le chériff, soit indolence, soit connivence, soit impuissance, laisse les choses aller leur train.

Toutefois, il y a un point sur lequel il ne veut pas céder, c'est la question même de la frontière. Il a repoussé jusqu'ici toute espèce de proposition et nous rappelions, il y a quelques jours, d'après une dépêche d'Algérie, qu'il avait mis une certaine affectation à affirmer ses droits de souveraineté sur la région de Figuig qui est précisément l'objet du différend et dont la possession nous intéresse plus spécialement.

Il y a là une situation très délicate que le gouvernement français ne saurait envisager avec trop de prudence. La question du Maroc, plus encore que la question de Tunisie, intéresse assez directement certaines puissances, telles que l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne, qui ne manqueraient pas de profiter du moindre prétexte pour intervenir dans le débat, si la proposition faite au gouvernement chériffien devenait l'occasion d'un conflit diplomatique.

Nous n'en sommes pas là. Les négociations se poursuivent et rien n'indique qu'elles ne finiront pas par aboutir.

Nous avons voulu simplement indiquer que nos diplomates doivent apporter dans ces négociations une extrême prudence, et que les généraux, qui s'y trouvent également mêlés, feront sagement de n'agir dans les circonstances qu'avec la plus grande réserve.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Un décret du Président de la République vient d'appeler à Chambéry, M. E. Bargeton, Préfet du Lot ; nous adressons toutes nos félicitations au premier magistrat de notre département pour l'avancement si mérité qu'il vient d'obtenir.

Durant son trop court séjour parmi nous, M. Bargeton, par sa bienveillance et sa courtoisie, avait acquis les sympathies de tous ses administrés ; travailleur infatigable, administrateur intègre, il avait su rallier au Gouvernement de la République une partie de nos populations, si dévouées autrefois à l'Empire, et cela, au milieu de ces difficultés nombreuses créées par les intérêts personnels et les rivalités de clocher qui malheureusement, dans le Lot, dominent trop souvent les intérêts généraux.

Le départ de M. Bargeton provoquera des regrets d'autant plus unanimes que le bien qu'il avait déjà fait dans le Lot était un gage de ce qu'il aurait pu faire encore, s'il nous était resté.

M. Gustave Graux, ancien préfet, est nommé à Cahors, en remplacement de M. Bargeton.

Mairie de Cahors.

Le Maire de la ville a l'honneur d'informer les habitants que trois bourses d'interne, établies au moyen des fonds de la succession Galdemar, sont vacantes au Lycée de Cahors.

Ne seront admis à concourir que les élèves déclarés admissibles par la Commission instituée par M. le Ministre de l'Instruction publique pour l'obtention des bourses dans les Lycées.

Les candidats devront produire, en outre, à l'appui de leur demande :

1^o Leur acte de naissance ;

2^o Le certificat d'études délivré par le Directeur de l'établissement dont ils suivent les cours.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de la Mairie, jusqu'au 20 septembre courant inclus.

Est aussi vacante une bourse communale pour l'obtention de laquelle les mêmes conditions sont exigées.

Cahors, le 6 septembre 1881.

Le Maire,

Signé : A. RELHÉ.

Un concours à l'emploi de Percepteur surnuméraire aura lieu le lundi sept novembre 1881, à 9 heures du matin, dans une des salles de la Préfecture.

Les candidats pourront prendre connaissance des conditions d'admission dans les bureaux de la Préfecture et dans ceux de la Trésorerie générale.

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans va mettre un train de plaisir à la disposition des populations de notre département pour leur permettre de se rendre à Bordeaux.

Ce train partira de Villeneuve-sur-Lot, le Samedi 24 septembre à 5^h30 m.

de Cahors.	id.	à 4 40 m.
de Monsempron-Libos	id.	à 6 21 m.
de Miremont.	id.	à 6 25 m.
du Buisson.	id.	à 8 " m.
de Bergerac.	id.	à 9 16 m.

et des stations intermédiaires.

Les prix sont ainsi fixés :

De Cahors Fumel, et des stations intermédiaires.	à Bordeaux	2 ^e Classe . . .	18 ^{fr}	Par place aller et retour compris
		3 ^e Classe . . .	12 ^{fr}	
De Villeneuve-sur-Lot, Le Got et des stations intermédiaires.	à Bordeaux	2 ^e Classe . . .	15 ^{fr}	
		3 ^e Classe . . .	10 ^{fr}	
De Belvès Miremont Bergerac, et des stations intermédiaires.	à Bordeaux	2 ^e Classe . . .	13 ^{fr}	
		3 ^e Classe . . .	9 ^{fr}	

Au retour, le départ de Bordeaux aura lieu le Samedi 1^{er} octobre à 10 h. du matin.

On nous communique la pétition suivante adressée hier à M. le maire et au Conseil municipal :

Monsieur le maire, Messieurs les conseillers municipaux,

Considérant que l'enseignement des Frères coûte beaucoup moins que l'enseignement laïque ;

Considérant que l'enseignement des Frères offre au moins autant de garanties que l'enseignement laïque, au point de vue intellectuel, témoins les concours, les examens, les expositions ;

Considérant que l'enseignement des Frères ne saurait être suspect au point de vue patriotique et français, témoin la conduite des Frères pendant la guerre, témoin le patriotisme et l'esprit français de la bonne population de Cahors, élevée presque en totalité, par les Frères ;

Considérant que depuis longues années les Frères sont en possession de la direction de l'école communale de la commune de Cahors, qu'ils y ont fait leurs preuves de capacité et de bon esprit et qu'il ne saurait être dans les intérêts de la République de n'agir que pour détruire et renverser ;

Considérant l'empressement avec lequel la grande République des Etats-Unis d'Amérique accueille et demande les Frères ;

Considérant que le caractère religieux de l'enseignement des Frères ne saurait être un motif d'exclusion pour eux ; car, toutes les Républiques qui ont occupé une place considérable dans l'histoire, ont toujours mis la religion à la base et au sommet de leurs institutions, témoins les Républiques de la Grèce et surtout la grande République Romaine ;

Considérant que l'enseignement des Frères est demandé par un très grand nombre des habitants de la commune de Cahors, et qui ne sont pas la partie la moins saine et la moins éclairée de la population ;

L'électeur soussigné a l'honneur de vous demander de persévérer dans votre vote de lundi, 5 du courant, et de maintenir les Frères à

la tête de l'école communale de la commune de Cahors.

BLAVIEL, électeur.
Cahors, 9 septembre 1881.

Des pétitions couvertes de nombreuses signatures ont été pareillement envoyées hier à M. le maire et au conseil municipal. Les signatures auraient été en plus grand nombre si on n'avait cru d'abord que cette question était abandonnée, et si ensuite elle n'avait pas été reprise si brusquement.

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS DU 21 AOUT

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Communes.	Inscrits.	Votants.	Traillard.	Blum.
-----------	-----------	----------	------------	-------

Canton de Bretenoux.

Belmont	151	106	66	38
Biars	71	50	44	3
Bretenoux	290	182	134	47
Cahors	298	151	135	13
Comiac	265	160	139	7
Cornac	467	305	222	80
Gagnac	497	272	255	16
Guillac	110	73	47	24
Girac	113	86	75	10
Glanes	205	79	48	30
Lamativie	85	59	56	3
Prudhomat	248	160	52	104
Puybrun	291	216	141	54
St-Michel Loubej.	158	106	53	51
Tauriac	194	139	104	30
Traysieu	211	136	119	15
Total	3554	2280	1690	525

Canton de Cajarc.

Cadriou	64	42	38	3
Cajarc	586	409	319	32
Carayrac	80	60	60	3
Frontenac	88	73	69	3
Gréalou	146	128	127	1
Larnagol	238	138	81	6
Laroque-Toirac	124	88	87	3
Marcihaac	261	218	171	25
Montbrun	102	82	77	5
Puyjourdes	93	81	47	29
St-Chels	161	109	99	1
St-Jean de-Laur	211	162	120	29
St-Pierre-Toirac	116	82	77	5
St-Sulpice	112	81	61	19
Total	2382	1753	1433	158

Cantons de Figeac (est et ouest).

Figeac	1774	1167	966	33
Bagnac	652	570	561	1
Cuzac	162	109	100	8
Felzins	254	204	199	5
Lentillac	158	134	132	3
Linac	209	155	152	1
Lunan	184	107	105	1
Montredon	198	139	133	4
Prendignes	272	188	188	3
St-Félix	321	274	273	3
St-Perdoux	181	134	129	5
Viazac	213	142	131	11
Bédouer	368	248	222	14
Camboulit	148	92	66	17
Camburat	175	139	134	3
Capdenac	372	160	115	6
Faycelles	387	258	258	3
Fons	313	240	230	5
Fourmagnac	97	93	67	23
Lissac et Mouret	349	208	164	41
Planioles	95	70	69	3
Total	6882	4831	4394	175

Canton de Lacapelle-Marival.

Albiac	52	48	19	27
Anglars	163	144	137	3
Aynac	378	254	100	108
Bourg (le)	206	120	93	24
Bouyssou (le)	129	93	67	15
Cardaillac	404	288	284	3
Espeyroux	113	83	65	18
Issendouls	292	196	79	117
Labathude	165	96	85	10
Lacapelle	405	291	232	26
Leyme	204	153	138	10
Molières	252	184	171	12
Rudelle	138	101	79	14
Rueyres	182	99	40	59
St-Bressou	132	83	65	15
St-Maurice	166	110	97	10
St-Colombe	162	120	120	3
Théminas	220	152	77	75
Théminettes	108	70	58	1
Total	3871	2685	2006	541

Canton de Latronquièrre.

Cylviac	176	147	139	3
Gorses	340	277	178	80
Latronquièrre	149	121	115	4
Labastide du H.M	63	40	37	3
Laurèsses	301	226	225	3
Mont et Bouxal	154	113	112	3
Sabadel	130	110	107	1
St-Cirgues	419	280	268	12
St-Hilaire	184	128	125	1
St-Médard-Nic	63	51	27	22
Sénaillac	136	87	77	10
Souceyrac	525	317	278	35
Terrou	343	209	185	24
Total	2983	2106	1873	192

Canton de Livernon.

Assier	242	179	110	68
Boussac	116	87	74	11
Bregues	150	88	33	50
Cambes	111	59	44	7
Corn	177	122	80	37
Durbans	161	66	53	11
Espédaillac	259	188	129	51
Flaujac	80	58	46	12
Grèzes	116	93	74	19
Issepts	172	121	117	3
Livernon	260	182	115	63
Quissac	124	95	85	3
Rilhac	105	89	52	36
Reyrevignes	181	114	65	46
Ste-Eulalie	114	73	46	26
St-Simon	152	118	111	2
Sonac	66	39	31	7
Total	2586	1771	1265	452

Canton de St-Céré.

Autoira	199	133	101	26
Barnes	166	129	95	33
Bio	199	125	104	19
Frayssinhes	190	134	20	117
Lentillac	375	230	112	117
Loubressac	414	207	90	114
Mayrinhaac	209	122	58	64
Saignes	66	55	7	48
St-Céré	1109	851	538	280
St-Jean-Lespinasse	144	109	79	29
St-Laurent-les-T	161	125	49	76
St-Médard-de-P	192	107	33	72
St-Vincent	145	111	27	82
Total	3659	2438	1313	1077

UN GALANT PRIS POUR UN VOLEUR.

Dans la soirée du 6 octobre 1879, entre neuf et dix heures, le sieur Chavaret, posté près de sa maison, aperçut un individu qui se disposait à ouvrir le contrevent d'une fenêtre du rez-de-chaussée; il interpella le visiteur, qui ne répondit point et s'empressa de prendre la fuite. Au même moment, Chavaret lui tira un coup de fusil; l'homme tomba et Chavaret reconnut en lui un de ses voisins, le jeune Pradier.

Pradier était blessé; il avait reçu dans les lombes treute-huit plombs n° 7; les lésions avaient déterminé un œdème des pieds et entraîné une incapacité de travail de treute jours; pendant un certain temps, ils n'avaient pu marcher qu'en se servant de béquilles.

C'est à raison de ces faits qu'il a demandé à Chavaret une somme de 2,000 fr. à titre de dommages-intérêts.

Devant le tribunal de Privas, auquel la contestation a été soumise, le demandeur a reconnu qu'il avait voulu pénétrer dans la maison de Chavaret, mais nullement pour attenter à la vie ou à la propriété de ce dernier. Il avait des intelligences dans la place: une aimable servante l'avait convié à une soirée intime, et il se rendait à cette invitation, lorsque Chavaret l'avait interpellé, disait Pradier.

Chavaret ne peut invoquer les dispositions de l'article 329 du Code pénal, qui justifient l'homicide commis ou les blessures faites en « repoussant, pendant la nuit, l'escalade ou l'effraction des clôtures, murs ou entrée d'une maison; » il avait cessé d'être dans le cas de nécessité actuelle de défense prévue par cet article, puisque l'assaillant avait pris la fuite.

Le défendeur répondait qu'il ignorait absolument que le visiteur nocturne fût le sieur Pradier; victime de vols précédemment commis dans sa maison, il se croyait autorisé à considérer l'assaillant comme un malfaiteur; il s'était armé et mis à l'affût pour défendre sa propriété, et non point sa servante, comme l'avait insinué le demandeur. Du reste, celle-ci protestait contre les imputations de Pradier, avec lequel elle n'avait pas de relations et auquel jamais elle n'avait, disait elle, donné le moindre rendez-vous.

Le tribunal, estimant qu'aucune faute n'avait été commise par Chavaret, et qu'en tirant sur son voisin trop galant il n'avait fait que défendre sa propriété, a débouté le demandeur.

Celui-ci ayant cru devoir interjeter appel, la cour de Nîmes a purement et simplement confirmé la décision des premiers juges.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

du 3 au 10 septembre 1881.

Naisances.

Rouby, Marie, (naturelle), rue Soubirous, 24.
Organ, Pauline, rue Ste-Catherine, 2.
Frey, Louise, Rort-Bullier.

Théron, Victorine, rue Darnis, 14.
Bouzon, Raymond, rue des Boulevards, 14.

Mariages.

Donat, Pierre, et Grelet, Anna.

Décès.

Couderc, Guillaume, tonnelier, 50 ans, Citadelle.
Capmas, Paulin, 13 mois, rue St-Barthélemy.
Tranche, Alice, 7 mois, rue Darnis, 25.
Bastit, Albert, 13 mois, rue du Rempart, 24.

Marché aux Bestiaux de La Villette.

Paris, 10 Septembre.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	EXTRÊMES.
Bœufs.	3349	2667	1.14 à 1.68
Vaches.	690	574	0.88 à 1.60
Taureaux.	153	125	0.90 à 1.28
Veaux.	1546	1184	1.30 à 2.00
Moutons.	17241	16611	1.35 à 2.08
Porcs.	3911	3523	1.50 à 1.72

Dernières Nouvelles

M. Ernest Camescasse, préfet de police, élu député dans la première circonscription de Brest, vient d'adresser la dépêche suivante à ses électeurs :

Paris, 6 septembre. 1 h., soir.

Chers concitoyens,

Je vous remercie.
Vous m'avez imposé une tâche difficile; mais je suis fier de votre confiance; je marcherai avec les hommes réfléchis et patriotes qui veulent pour la République le progrès de chaque jour, mais sans secousse et sans impatience.
Vive la République!

E. CAMESCASSE.

Cette lettre indique que M. Camescasse n'a nullement l'intention de renoncer à son mandat de député, contrairement à ce qui avait été annoncé.

Un arrêté convoquant le Conseil supérieur de l'Instruction publique pour les premiers jours d'octobre, paraîtra prochainement au Journal officiel.

L'Agence Havas nous communique la note suivante :

Il paraît qu'à Tunis le bruit a couru, d'après quelques journaux français, que M. Roustan était rappelé et que M. le général Logerot était chargé de toute la direction des affaires.

Nous sommes autorisés à déclarer que ce bruit, propagé en Tunisie par les ennemis de la France, n'a pas le moindre fondement. M. Roustan, qui ne tardera pas à retourner à son poste, a été appelé à Paris pour conférer avec le gouvernement sur les questions pendantes, et s'entendre avec lui sur les solutions qu'il convient d'y donner.

Son voyage n'a pas eu d'autre objet, et son séjour en France sera aussi court que possible.

Environ quinze cents ouvriers charpentiers ont fait grève, et se sont réunis salle Molière, à Paris, sous la présidence de M. Audejean.

DÉPÊCHES

Alger, 9 septembre.

On annonce l'arrestation de cinq caïds des arrondissements de Sidi-Bel-Abbès, dont deux chevaliers de la Légion d'honneur. Il est probable que les familles de Hamed Ouled, Cyzin et de Hâiel seront également arrêtées. Ces arrestations seraient motivées par la saisie de lettres compromettantes, établissant, paraît-il, l'existence d'une correspondance entre ces caïds et Bou-Amema, et par la découverte de dépôt de poudre. Cette mesure impressionne vivement les populations indigènes. Les caïds arrêtés sont de grands et riches propriétaires.

Bourse de Paris

Cours du 10 septembre.

Rente 3 p. %	85 90
— 3 p. % amortissable	87 50
— 4 1/2 p. %	114 00
— 5 p. %	416 05

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 8 septembre 1881.

La Bourse a retrouvé toute sa fermeté depuis que la cessation des retraits d'or à destination de l'Amérique du Nord a ajourné la probabilité d'une augmentation du taux de l'escompte de la Banque d'Angleterre.

Chaque hausse des Consolidés anglais est suivie d'une élévation des cours sur l'ensemble de notre cote.

Le 5 0/0 remonte à 116.65, le 3 0/0 à 85.95, l'emprunt à 85.90, l'amortissable à 87.40.

Les réalisations d'acheteurs sur la Banque de France rencontrent de sérieuses difficultés; de 6.525 les actions ont été brusquement précipitées à 5.250 à terme et 5.190 au comptant. Les autres institutions de Crédit sont très fermes, on demande le Crédit Foncier, la Banque de Paris, la Banque Nationale, le Crédit Lyonnais, la Banque d'Escompte. La spéculation pousse le Mobilier Espagnol, l'Union, la Banque des Pays Autrichiens, la Banque des Pays Hongrois, la Banque Ottomane. Au comptant le Foncier Luxembourgeois est recherché à 625.

Les variations de cours des Chemins français n'ont plus qu'une faible importance; la spéculation les a abandonnés, des achats suivis ont porté les chemins Lombards à 350.

Le Suez a touché le cours de 1.900, sans pouvoir s'y maintenir, le Panama est lourd, le gaz Parisien a monté en deux bourses de 1.550 à 1,625.

Le 5 0/0 Turc a un marché très animé; il atteint 18, l'Egyptienne unifiée est hésitante de 397 à 398; le 5 0/0 Italien oscille autour de 90.

Etude de M^e Louis BOUSQUET, avoué à Cahors, rue Fénelon, n° 7.

VENTE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Et en deux lots à l'audience publique des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville le samedi premier octobre mil huit cent quatre-vingt-un, chambre des vacations, à midi précis :

1° D'une maison située dans la ville de Cahors, rue Feydel, numéro 8, composée de cave, rez-de-chaussée avec magasin, deux étages et galetas sur la mise à prix de cinquante francs, ci..... 50
2° De deux pièces de vigne situées au lieu dit Combe-del-Gor, aux environs de la ville de Cahors, d'une contenance cadastrale de soixante-dix-neuf ares sur la mise à prix de vingt francs, ci.... 20
Le tout saisi au préjudice du sieur Antoine Viata jeune, sellier à Cahors.

S'adresser pour de plus amples renseignements à M^e Louis BOUSQUET, en son Etude ci-dessus indiquée, lequel pourra être chargé d'encherir pour toute personne solvable.

Le plus grand succès du jour!

200,000 Lecteurs

L'IMPARTIAL FINANCIER

(6^e Année) ET POLITIQUE (6^e Année)

PROPRIÉTÉ DU CRÉDIT CENTRAL DE PARIS

Société anonyme, Capital 4,000,000

8, Rue du Faubourg Montmartre 8, Paris

Paraît tous les Dimanches :

50 centimes PAR AN
Format des grands journaux, le plus répandu, le plus sérieux, le plus indépendant, le plus complet, le meilleur marché des journaux financiers et politiques.

Publie les cours de toutes les Valeurs SANS AUCUNE EXCEPTION

et les listes officielle de tous les tirages

EST ENVOYÉ GRATUITEMENT

PENDANT DEUX MOIS SUR DEMANDE ADRESSÉE AU DIRECTEUR

ABONNEMENTS. Envoyez 30 c. en timbre-poste 8, Fg Montmartre, Paris.

CRÉDIT CENTRAL DE PARIS

Si vous voulez acheter, de confiance, des titres de rentes, actions ou obligations, sans autre commission que le courtage officiel, adressez-vous au Crédit Central de Paris, le seul grand établissement financier qui, par ses relations et la sûreté de ses informations, a su conquérir, depuis de nombreuses années, le premier rang parmi les grandes maisons de banque. Pour renseignements: écrire au Directeur du Crédit Central de Paris, 8, rue du Faubourg-Montmartre. — Paris.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

Tuilerie et Briqueterie Mécaniques
USINE A VAPEUR

A. - G. ROBIN

VILLENEUVE-SUR-LOT (Lot-et-Garonne).

1^{er} prix, médaille d'ARGENT..... Nérac, 1877.
Diplôme de mérite, médaille d'ARGENT..... Itale, 1878.
1^{er} prix médaille d'OR..... Agen, 1879.
TUILLES (sept modèles, BRIQUES pleines et creuses, ornements et poterie de bâtiment, et jardins, Carrelage, Coupes, Statues, Pots à fleurs, etc.
Toute commande de Tuiles et briques est remplie dans les 24 h.
Sur demande, envoi franco des prospectus, prix-courants, notices et instructions.
ON DEMANDE de bons ouvriers, Mouleurs, Estampeurs pour Fleurons, poinçons, suspensions, statues et ornements divers.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'été.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc
SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE CAHORS 1881.

<p>DÉPOT de toutes les spécialités de France et de l'étranger.</p> <p>SPÉCIALITÉ de bas à Varices Bandage Ceinture ventrières, etc.</p>	<h3>Pharmacie Centrale</h3> <p>de Cahors.</p>	<p>DÉPOT de toutes les Eaux minérales françaises et étrangères</p> <p>SPÉCIALITÉ de Pastilles et Pâtes pectorales en tous genres</p>
---	---	--

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN Successeur de F. VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle, par ses excellents produits, sortant des premières fabriques sa promptitude dans l'exécution des ordonnances, et ses prix modérés, défiant toute concurrence.

SPÉCIALITÉ DE LA MAISON

Elixir vermifuge bonsoirs, prévient et arrête les attaques de vers. — Sirop Sirop pectoral et Pastilles pectorales, contre les rhumes récents et anciens — Extrait fluide de trois quinquinas, pour préparer à l'instant 1 litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Injection végétale, contre les écoulements récents et anciens — Spécialité de vins de quinquina, au Madère, Malaga, vieux Bordeaux, Cahors.

EAUX DE TOILETTE, TONIQUES ET HYGIÉNIQUES
1, rue de l'Hotel-de-ville 1.

DRAGÉES DIGESTIVES

du Dr CLAUZEL, de la faculté de Paris

Dyspepsies Constipation
Gastrites Vomissements
Gastralgies Pesanteurs
Aigreurs Gaz Renvois



100 dragées 2 fr. 50
Seul Spécifique approuvé par tous les médecins, pour la guérison rapide et infailible des mauvaises Digestions et de toutes les maladies de l'Estomac.

Dépositaires : A Cahors, MM. Escrouzailles et Dulac ; à Gourdon M. Noulhiane ; à Figeac MM. Cougoule, et Cérède Successeur de Bladou pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.

LOUIT FRÈRES & C^o

Maison fondée en 1825
BORDEAUX

25 MÉDAILLES
POUR SUPÉRIORITÉ RECONNUE

CHOCOLAT

LOUIT

VÉRITABLE CHOCOLAT
DE SANTÉ

Le Chocolat-Louit, exempt de toute falsification, est, à juste titre, considéré depuis longtemps comme le Meilleur des Chocolats

A. BREL

COIFFEUR PARFUMEUR

BOULEVARD NORD. (CAHORS.)

Plus de Mieux de Dents

ELIXIR DENTIFRICE DES

RR. PP. BÉNÉDICTINS

Prix du flacon 2 et 4 francs.

Brochures et échantillons gratuits.

La Banque Parisienne

Capital : 60 millions Francs

Réserves : 7 Millions 1/2

Siège 5 et 7 rue Chauchat.
Social 12 rue Lepelletier.
A 41, rue de Rennes.
Bureaux B 10, rue Turbigo
auxiliaires C 12, Bd. des Capucines
Au grand-Hôtel. PARIS

SE CHARGE DES OPÉRATIONS SUIVANTES:
Ordres de Bourse exécutés sans commission. — Spécialité de négociations de valeurs non cotées. — Prêts sur valeurs françaises et étrangères. — Garde de titres. — Encaissements de coupons. — Souscription à toutes émissions.

Location de coffres-forts à 3 fr. par mois

BUREAU DE RENSEIGNEMENTS GRATUITS

DÉPÔTS (A vue..... 1 1/2 0/0
DE FONDS/A un mois. 2 0/0

Garantie contre le risque de remboursement au pair.

DES OBLIGATIONS COTÉES AU-DESSUS DU PAIR.



HORS CONCOURS A L'EXPOSITION Universelle de 1867

PREMIERS PRIX

aux CONCOURS régionaux du Midi.

USINE à LOURDES

Fondée en 1729

ADMINISTRATION

PARIS, 7, rue d'Argenteuil, 7, PARIS

Le Propriétaire-Gérant, A. Layton.

AU PRINTEMPS

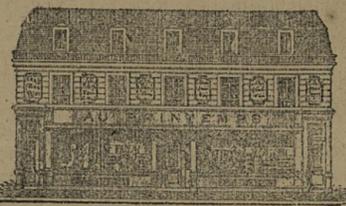
MAISON de confiance

PRIX-FIXE

invariable

MARQUE

en chiffres connus



MAISON de confiance

PRIX-FIXE

invariable

MARQUE

en chiffres connus

J. FILHOL & J. COURSE.

9, RUE DE LA LIBERTÉ, 9. CAHORS

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIE, BLANC, TOILERIE ET COUVERTURES
TAPIS, FOYERS, CARPETTES, PASSAGES, ETC., ETC. CHALES, CONFECTIONS
SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE

Envoi d'échantillons, franco, sur demandes.

Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 fr.

Nota. — Par ses rapports directs avec les principales fabriques de France et de l'étranger, son organisation toute spéciale et son système de tout vendre de confiance et à très petit bénéfice, la Maison du PRINTEMPS offre à Cahors les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

IL FAUT LIRE DANS

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Qui paraît toutes les semaines

LES AVENTURES D'UN PEAU-ROUGE

A PARIS

Avec illustrations, par JULES FÉRAT

ET LE VOYAGE EN CHINE

par PIERRE FRÉDÉ

10 Centimes le Numéro de 16 pages in-4°

ABONNEMENTS :

PARIS, 1 An.. 6 fr. | DÉPARTEMENTS, 1 An.. 8 fr.
— 6 Mois 3 » | — 6 Mois 4 »

Pour tous les pays faisant partie de l'UNION POSTALE,
1 An, 8 fr. 50.

La Collection se compose actuellement de 46 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

Le Volume broché, pour PARIS : 3 fr.

— — pour les DÉPARTEMENTS : 4 fr.

PRIMES DIVERSES OFFERTES A TOUS LES ABONNÉS

BUREAUX : place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Machines Agricoles

Battesses à bras et à manège, Concasseurs, Coupe-racines, Pompes à Chapelet à l'abri de la gelée, Egrenoirs à maïs, Ventilateurs, Hache-paille, Hache-maïs, ayant obtenu la MÉDAILLE D'OR au Concours régional de Cahors 1881.

Dépôt : Chez Cangardel, quincaillier, à Cahors.

LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année Journal Financier 52 N^{os} par An

PARAIT TOUS LES DIMANCHES 2 FRANCS PAR ANNÉE

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Études approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement : Le Bulletin Authentique

DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS

Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier.

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-postes, 59, rue Taibout, PARIS

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

A céder de suite, à Angoulême.

Un magasin de Lingerie, mercerie et articles de Paris. Inutile de se présenter sans être muni de bonnes références. Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Godinaud marchand de pianos, à Cahors.

LE CAFÉ DES GOURMETS

est composé des meilleures sortes. — Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues.

Toutes les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom :

ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

